

# La participation de l'Armée roumaine aux opérations de gestion des crises sous le mandat des Organisations Internationales

*Constantin Marinescu*

---

La Loi de la Défense nationale<sup>1</sup> dispose: „Dans l'intérêt de la sécurité collective et conformément aux obligations assumées par la Roumanie à travers les traités internationaux, à la demande du Président de la Roumanie, on soumet au Parlement, pour l'approuver, la participation avec effectifs et moyens de combat à la création des forces internationales destinées au maintien de la paix ou ayant des buts humanitaires”. Les éléments principaux de nature politique et militaire caractérisant la constitution et l'emploi des forces roumaines de maintien de la paix et d'aide humanitaire sont les suivants<sup>2</sup>:

– ces forces seront uniquement engagées en opérations approuvées par l'ONU et / ou l'OSCE ou par d'autres organisations internationales à cette vocation, quand on a le consensus des parties pour le moins au niveau stratégique (les opérations classiques de maintien de la paix); en certaines circonstances, avec l'autorisation du Parlement, on peut aussi participer aux opérations visant à imposer la paix ;

– maintenir un nombre limité de forces spécialement préparées, pour être déployées, à la demande des organisations internationales habilitées et à base d'une décision nationale, en opérations de soutien à la paix et d'aide humanitaire, même si celles-ci n'ont pas été jusqu'à présent incluses dans le système de forces en attente (Stand-by) de l'ONU ;

– les forces roumaines de maintien de la paix ne sont pas exclusivement destinées à prendre part aux opérations internationales, en

ayant leur place et leur rôle bien définis dans la structure des forces nationales;

– la Roumanie se réserve le droit de contrôler la manière dans laquelle ses forces développent leurs activités ainsi que de décider leur retraite au cas où les parties n'observent pas les dispositions à caractère international ou quand on ne peut pas assurer la sécurité dans la zone (les zones) des missions.

Dès le 1er février 1991, la Roumanie a notifié au Secrétaire général de l'ONU les forces disponibles (personnel, matériels, spécialistes) pour les opérations de maintien de la paix. L'accord de la Roumanie, communiqué à l'ONU en 1995, de prendre part aux systèmes des arrangements en attente (Stand-by) est matérialisé par la présentation d'une offre concrète et par la conclusion d'un "Mémorandum de convention" approprié.

A présent, la Roumanie a 4 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de génie, 1 compagnie de police militaire, 1 hôpital militaire de campagne et 1 compagnie de protection civile destinés à participer aux missions de maintien de la paix et d'aide humanitaire. En outre, elle dispose d'autres petites unités logistiques et de services ainsi que de moyens aériens et navals. Depuis février 1991 et jusqu'à présent, la Roumanie a participé à plusieurs opérations de maintien de la paix et elle est en train de participer à trois autres ; en même temps, elle est en mesure de s'impliquer en autres opérations de ce type, selon la sollicitation et la possibilité d'obtenir les autorisations internes nécessaires.

### **1. La guerre du Golfe**

La Roumanie a participé<sup>3</sup> avec l'Hôpital chirurgical de campagne no. 100, déployé à Al Jubayl (Arabie Saoudite), avec un effectif total de 384 militaires et 200 lits, du 20 février au 20 mars 1991, faisant partie d'une brigade

logistique britannique participante aux actions de la Force multinationale de paix de la zone du Golfe (participation reposant sur la Résolution no. 678 du Conseil de sécurité de l'ONU).

### **2. La mission d'observateurs de Moldova**

La Roumanie a participé<sup>4</sup> avec un groupe d'observateurs militaires, déployé dans la région de la localité de Tighina, avec un effectif de 24 officiers, du mai 1992 au février 1993. Elle a été formée à base du mécanisme

quadripartite (avec la participation de la Moldova, de la Roumanie, de la Fédération Russe et de l'Ukraine) de réglementation pacifique du conflit de la partie de l'est de la Moldova.

### **3. L'opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II)**

La Roumanie a participé avec un Hôpital militaire de campagne, déployé à Mogadishu, avec un effectif total de 236 militaires et 50 lits, qui a agi du 6 juillet 1993 au 23 octobre

1994. Outre l'assistance médicale d'urgence pour les troupes de l'ONU, l'hôpital a assuré aide humanitaire substantielle à la population locale.

### **4. La mission d'assistance des Nations Unies pour Rwanda**

La Roumanie a participé avec une équipe de cinq officiers ayant le statut d'observateurs militaires, qui ont agi du 6 mars au 16 avril

1994 intégrés au contingent belge de la mission.

### **5. La III-ème mission de vérification des Nations Unies pour l'Angola**

La Roumanie a participé<sup>5</sup> avec les forces suivantes:

– un hôpital militaire de campagne, déployé dans la localité de Viana, avec un effectif total de 108 militaires et 40 lits, entre le 10 juin 1995 et le 30 mai 1997. Outre l'assistance médicale d'urgence offerte au personnel de la mission, il a exécuté des activités à caractère humanitaire au bénéfice de la population civile locale ;

– un groupe d'officiers et de sous-officiers d'état-major (31 militaires), en mission entre le 1er avril 1995 et le 5 juin 1997 dans les commandements de la mission déployés dans les localités de Luanda, Menongue, Lubango, Saurimo et Uige ; les militaires roumains ont eu des fonctions de commandement et d'état-major au niveau du commandement de la force et des commandements régionaux ;

– un bataillon d'infanterie (Casques bleus) (758 militaires), ayant le commandement et une compagnie déployés à Lubango et trois compagnies à Loboto, Chicuma et N'Gove,

(d'octobre 1995 – juin 1997; durant la participation à la mission, les effectifs de ce bataillon ont été remplacés tous les six mois par du personnel des bataillons de " Casques bleus " de Bucaresti, Craiova, Iasi et Bistrita; après la fin de cette mission et sa transformation en Mission d'Observation des Nations Unies pour l'Angola (MONUA), en juillet 1997 le bataillon a été remplacé par une force de réaction rapide au niveau compagnie (150 militaires), qui a agi en Angola jusqu'en juin 1998.

Pour l'organisation de la Force multinationale de protection pour l'Albanie<sup>6</sup> la Roumanie a envoyé le Détachement tactique "Sfantul Gheorghe" (391 militaires), déployé dans les localités de Girokaster et Tepelene, et un groupe d'état-major (10 officiers) dans les structures de commandement de l'opération ALBA, dirigée par l'Italie, d'avril au juillet 1997; la mission a été réalisée conformément à la Résolution no. 1101 – (mars 1997) du Conseil de sécurité de l'ONU (la Roumanie

étant le seul pays d'en dehors de l'OTAN participant à cette opération) ; dans le contexte de la stabilisation de la situation de ce pays, dans le cadre de l'initiative MAPE (en anglais Multinational Advisory Police Element), un représentant du Ministère Roumain de l'Intérieur a été en mission en Albanie.

En Bosnie- Herzégovine<sup>7</sup> la Roumanie a pris part à la mission de l'IFOR (Force de mise en oeuvre de la paix) avec le 96e Bataillon de génie (200 militaires), déployé dans la localité de Zenica, du 8 mars au 1-er novembre 1996. Le bataillon, dépendant du corps allié de réaction rapide, a exécuté en principal des activités de déminage<sup>8</sup>, réparations de chemins et de ponts, constructions et réparations de bâtiments. Après la fin du mandat de l'IFOR, il a continué sa participation du 1er novembre au 22 juin 1998, à l'opération de la SFOR (Force de stabilisation de la paix), avec un effectif diminué (180 militaires). Dans le cadre de la SFOR ont également agi trois officiers roumains d'état-major, dépendants du Commandement des forces terrestres alliées de l'Europe Centrale (en anglais LAND CENT) ainsi qu'un détachement de ravitaillement en carburants - lubrifiants, formé de 10 militaires et 6 autospéciales. Le prolongement de la mission de la SFOR a eu comme résultat le prolongement du mandat du contingent roumain, toujours dans le cadre des forces de l'OTAN.

Conséquente, avec détermination, la Roumanie a poursuivi la réalisation de la direction stratégique de sa politique extérieure – le maintien de la paix en participant à :

1. La mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït, avec 7 observateurs militaires dès le mois d'avril 1991. Leur nombre a été ultérieurement diminué, depuis octobre 1996, à 5. La mission, exécutée sous l'égide de l'ONU, a résidé en l'observation du respect du cessez-le-feu dans l'ancienne zone de conflit du Golfe Persique.

2. La mission post-SFOR en Bosnie-Herzégovine dirigée par l'OTAN ; on y a participé depuis 22 juin 1998 avec les forces suivantes :

– le 96-e Bataillon de génie (166 militaires) ;

– un détachement de transport de carburants – lubrifiants (10 militaires) ;

– un peloton de police militaire (21 militaires), intégré dans une unité multinationale de police militaire ;

– 3 officiers d'état-major, dont 1 comme assistant du chef d'état-major de la Section d'opérations civiles et 2 en tant qu'officiers CIMIC, au commandement de la force ;

– 2 aéronefs militaires de transport C-130 H (seulement à la demande).

En outre, la Roumanie a mis à la disposition de la Réserve stratégique de la SFOR un bataillon d'infanterie (400 militaires) et les moyens de transport aérien nécessaires.

3. La Mission d'administration intérimaire de l'ONU en Kosovo (UNMIK) et la Force de protection de Kosovo (KFOR), avec des policiers et une compagnie de gendarmes.

Conformément à l'approbation du Parlement roumain, le Ministère de la Défense Nationale a envoyé des éléments militaires d'appui pour la Force internationale d'Assistance de Sécurité (FIAS) de l'Afghanistan. Les soldats roumains ont contribué au maintien de la sécurité dans la capitale du pays, Kabul, et aux alentours, pour permettre à l'administration intérimaire de l'Afghanistan d'accomplir ses multiples fonctions.

En déployant ces troupes dans le cadre de la FIAS, la Roumanie a montré, sans équivoque, son appui à l'effort international d'apporter de la stabilité dans ce territoire agité. De cette manière, la Roumanie est devenue l'un des deux aspirants à l'OTAN avec un apport effectif à la FIAS. Les éléments roumains de soutien ont été : un peloton de police<sup>9</sup> militaire, un avion de transport C-130 Hercules avec son équipage, une équipe d'assistance technique de l'armée de l'air et trois officiers de liaison. Le personnel militaire roumain qui a participé à la FIAS a été sélectionné des unités militaires d'élite conformément à l'expérience individuelle et aux résultats obtenus pendant les opérations de maintien de la paix dans les Balkans et l'Afrique. Les autres critères de sélection ont été l'état physique, médical et psychologique ainsi que la pratique de la

langue anglaise. Il faut signaler le fait que le peloton de police militaire a été formé par des volontaires.

La contribution de la Roumanie à la Force internationale d'Assistance de Sécurité d'Afghanistan a augmenté avec le temps en fonction des besoins militaires du théâtre d'opérations. Un bataillon roumain, appartenant à la Force de réaction rapide, dont la base a été établie à Kandahar, a eu une contribution substantielle à l'instauration et au maintien de la paix. D'autres spécialistes roumains, y compris des civils, ont eu un apport important aux efforts alliés dans le combat contre le terrorisme.

La Roumanie a accompli totalement et de bonne foi toutes les obligations assumées par les traités et les accords internationaux du domaine du contrôle des armements, du désarmement et de l'accroissement de la confiance et de la sécurité auxquels elle prend part.

La Roumanie a aussi adhéré, en 1995, au "Groupe Australie", qui réalise le contrôle de l'exportation de matières premières pouvant servir à la fabrication des armes chimiques et biologiques ainsi que des installations de production à double emploi. Depuis avril 1997, deux experts militaires roumains ont participé aux inspections effectuées par le Comité spécial de l'ONU pour l'élimination des armes de destruction massive de l'Irak.

Conformément à la Décision du Conseil Suprême de Défense du Pays, dès le 1er mars 1997 dans l'Armée roumaine a été constituée, par étapes, en trois années, la Force de Réaction Rapide (FRR)<sup>10</sup> qui, conjointement avec les Forces d'engagement de zone immédiate, représente les Forces de réaction en situations de crise.

La réorganisation et la mise en oeuvre de la capacité opérationnelle complète des premières grandes unités et unités de la FRR (1 brigade mécanisée, 1 escadrille d'aviation, 2 frégates, 1 bataillon d'infanterie marine et 1 bataillon de transmissions) ont été réalisées. On a modernisé la structure du bataillon de génie, qui agit déjà au sein des forces de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. On a assuré les effectifs, les matériels et les

ressources financières à d'autres grandes unités intégrées dans la FRR (3 brigades mécanisées, 1 brigade de chars, 1 brigade de chasseurs alpins et 1 brigade de parachutistes /aéromobile).

C'est l'Etat-Major Général qui va commander la FRR par le biais du "Centre opérationnel pour situations de crise" (COSIC) et des structures appropriées, créées au sein des états-majors des armées. La FRR est le noyau de la future structure de forces du pays. La réforme militaire poursuit son développement par la diffusion, dans l'ensemble de l'armée, de l'expérience acquise par la FRR (structures, instruction, personnel, interopérabilité avec l'OTAN).

Dans le cadre du processus des Réunions des Ministres de la Défense de l'Europe du Sud-Est (en anglais SEDM), conformément au principe de la rotation stipulé par le Premier Protocole additionnel à l'Accord pour la Force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est (en anglais MPFSEE), la Roumanie a reçu du partenaire grec, pour une période de deux années à partir du 1-er septembre 2001, la présidence du Comité de Coordination de la SEDM (SEDM-CC) et du Comité directeur politico-militaire (en anglais PMSC) de la MPFSEE.

La présidence de la SEDM-CC et du PMSC a offert à la Roumanie une meilleure visibilité dans le dialogue sud-est européen par la coordination des réunions politico-militaires de haut niveau et des projets lancés dans le cadre de l'initiative. Tout cela a renforcé l'effort d'intégration de la Roumanie dans les structures euro-atlantiques ainsi que son statut de générateur de sécurité dans la zone du sud-est européen.

Les objectifs politico-militaires assumés par la Roumanie durant la présidence du Comité de coordination du processus des Réunions des ministres de la Défense de l'Europe du Sud-Est (SEDM-CC) et du Comité directeur politico-militaire (PMSC) de la Force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est (MPFSEE) ont été:

– augmenter la contribution de la SEDM à la sécurité et à la stabilité de l'Europe du Sud-Est ;

– maintenir la transparence et l'ouverture de l'initiative dans la perspective d'intégrer à la SEDM de nouveaux membres ;

– élargir le domaine de coopération au cadre de la SEDM afin de pouvoir englober des aspects non conventionnels et non militaires concernant la sécurité régionale ;

– créer les conditions diplomatiques et militaires favorables au renforcement de l'engagement des pays partenaires dans la gestion des crises dans l'Europe du Sud-Est ;

– développer et mettre en oeuvre les programmes de coopération de la SEDM: le CIN (Crisis Information Network), le SEESIM (South Eastern Europe Simulation Network) et le SIMIHO (Satellite Interconnection of the Military Hospitals) ;

– améliorer la préparation militaire dans la région ;

– achever le processus de rendre opérationnelle la Force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est (MPFSEE).

La présidence de la SEDM-CC et du PMSC ainsi que les structures qui la soutiennent ont représenté une capacité nationale qui accomplit ses attributions dans un régime international, en étant le gérant principal du processus de la SEDM. Celles-ci sont créées et fonctionnent de la manière suivante :

– l'activité de la présidence de la SEDM-CC et du PMSC est coordonnée et approuvée par le ministre de la Défense Nationale ;

– la présidence est assurée pour deux années par l'adjoint du chef du Département pour l'intégration euro-atlantique et la politique de défense;

– le président a un conseiller pour les problèmes militaires et un conseiller diplomatique

– les structures de la présidence roumaine de la SEDM-CC et du PMSC ont été opérationnelles dès le 1-er août 2001.

Aux structures qui ont assuré la présidence de la SEDM-CC et du PMSC ont été affectés des militaires et des civils du Ministère de la Défense Nationale conformément à une Décision du Gouvernement sur les questions de la présidence de la SEDM-CC et du PMSC.

Les critères de la sélection ont été les suivants :

– la pratique de l'anglais ;

– des études supérieures militaires ou civiles pour les membres des deux secrétariats;

– des compétences professionnelles: utilisation de l'ordinateur; expérience dans le domaine des relations internationales ou des missions internationales.

La proposition de créer la Force multinationale de paix, au niveau de brigade (SEEBRIG en anglais), a été lancée à l'occasion de la Réunion des ministres de la Défense de l'Europe du Sud-Est, tenue à Sofia, le 3 octobre 1997. Cette force doit exécuter des missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU et de l'OSCE, déterminées par des résolutions du Conseil de Sécurité conformément à la Charte des Nations Unies.

Les Etats fondateurs ont été: la Grèce, l'Italie et la Turquie (des pays membres de l'OTAN) ; la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la FYROM (des pays partenaires); la Slovénie, les Etats-Unis et la Croatie (des pays à statut d'observateur).

Les documents juridiques sont: "Le Premier Protocole additionnel à l'Accord sur la MPFSEE" concernant le principe de la rotation au cadre de la force (Athènes, le 12 janvier 1999); "Le Deuxième Protocole additionnel à l'Accord sur la MPFSEE" concernant la Force multinationale de génie (ETF) et le Réseau informationnel pour les situations de crise /CIN (Bucaresti, le 30 novembre 1999); "Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord sur la MPFSEE" concernant le statut du commandement (Athènes, le 21 juin 2000) ;

« L'Accord de création de la Force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est » (Skopje, le 26 septembre 2000).

Le Comité directeur politico-militaire (PMSC) est l'organisme politico-militaire de coordination des activités de la MPFSEE. La réunion d'inauguration s'est tenue le 2 et le 3 septembre 1999.

Le Commandement de la force se trouve à Constanta, en Roumanie, dès le 1-er septembre 1999.

La force est opérationnelle depuis le 1-er mai 2001.

La contribution de la Roumanie est la suivante: un bataillon d'infanterie à structure

modulaire (400 militaires); un peloton de recherche (24 militaires); un peloton de transport (32 militaires); un groupe d'officiers et de sous-officiers d'Etat-major (15 militaires). La Roumanie participe déjà au Noyau permanent d'état-major avec des officiers et deux sous-officiers.

Le personnel de la présidence roumaine de la SEDM-CC et du PMSC a commencé à travailler depuis le 1-er août 2001.

L'armée roumaine a envoyé, jusqu'à présent, dans les missions internationales, plus de 8.000 militaires.<sup>11</sup> 9 militaires sont morts aux cours des missions. Actuellement plus de 1.340 militaires roumains sont engagés dans différents théâtres d'opérations: en Afghanistan, Georgie, Balkans, Ethiopie, Erythrée et Congo.

A partir de 1996 plus de 1.000 militaires roumains ont pris part à la Force de stabilisation en Bosnie (SFOR); le support financier assuré par la Roumanie a été, annuellement, de presque 5.000.000 USD. A présent, en Bosnie-Herzégovine il y a un détachement de génie, un peloton de police militaire et, dans le cadre du détachement "Hollande" – 38 militaires roumains. En réserve stratégique, la Roumanie met à la disposition de l'OTAN un bataillon d'infanterie.

Au Kosovo la Roumanie a engagé plus de 340 militaires, dans la mission KFOR. Une compagnie d'infanterie est dans la structure de la Brigade Multinationale d'Ouest. Dans le commandement KFOR sont intégrés 4 officiers d'état-major roumains.

En Afghanistan<sup>12</sup> les forces terrestres roumaines participent, dans le cadre de la Force Internationale pour l'Assistance de Sécurité (ISAF III), avec un peloton de police militaire basé à Kaboul. Toujours dans les opérations antiterroristes (opération "ENDURING FREEDOM III"), dans la région de Kandahar (ayant la base à Bagram) la Roumanie participe avec un bataillon d'infanterie. Au total, les effectifs roumains engagés en Afghanistan ont dépassé plus de 1.300 militaires, nécessitent chaque année, plus de 50 millions USD.

Plus de 600 militaires roumains ont été envoyés jusqu'à présent, par la Roumanie, en Irak. Le remplacement des effectifs est planifié se réaliser tous les 6 mois.

A côté de la Pologne, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suède, la Hongrie, la Roumanie participe avec une compagnie d'infanterie à la brigade multinationale à capacité élevée de combat des forces ONU – SHIRBRIG.

Dans la Force multinationale de paix du sud-est de l'Europe – SEEBRIG, constituée par la Grèce, l'Italie, la Turquie, la Bulgarie, l'Albanie, la Macédoine, ayant le commandement à Constanta (Rou), la Roumanie assure les effectifs suivants: 1 bataillon d'infanterie (400 militaires), 1 compagnie de génie (119 militaires), 1 peloton de transport (40 militaires), 1 peloton de reconnaissance, un groupe d'officiers d'état-major.

La Roumanie a réalisé, avec la Hongrie, projet supervisé par la France et l'Allemagne, un bataillon de maintien de la paix,<sup>13</sup> dont le commandement est alternatif.

Une autre coopération militaire internationale est réalisée par la Roumanie (une compagnie renforcée) avec la Slovaquie, la Hongrie et l'Ukraine dans le cadre du bataillon de génie "Tisa".

La Roumanie a fait de grands efforts pour créer sa Force de réaction rapide dont les unités sont transportables, mobiles et capables de s'intégrer rapidement dans les structures multinationales. Cette force contribue à la sécurité internationale, en représentant la base des activités de partenariat avec les voisins de la Roumanie, avec d'autres pays de la région et, en même temps, un véritable modèle pour la formation des militaires professionnels. Elle peut agir rapidement et d'une manière efficace pour prévenir les conflits et gérer les crises avant qu'elles se transforment en conflits, ainsi que pour repousser une éventuelle agression contre la Roumanie. L'armée roumaine, intégrée dans l'OTAN, a les qualités nécessaires de répondre d'une manière adéquate à ses missions dans ce nouveau cadre, à côté des alliés historiques, traditionnels.

## NOTES:

<sup>1</sup> *La Loi de la Défense nationale*, l'art.5, alin.1.

<sup>2</sup> *La Stratégie de Sécurité Nationale de la Roumanie*, p. 27.

<sup>3</sup> GHEORGHE, Ion SOARE, Corneliu, *Doctrina Militară Românească, 1968-1989*, Editura Militară, București, 1999, p. 238.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> *Gândirea Militară Românească*, nov. 2002 (nr. 6), p. 103.

<sup>6</sup> GHEORGHE, Ion SOARE, Corneliu, *Doctrina Militară Românească, 1968-1989*, Editura Militară, București, 1999, p. 238.

<sup>7</sup> CERNĂIANU, Adrian, MANTA, Dănuț, *Considerații privind proiecția forțelor B.96 Ge. în teatrul de acțiune din Bosnia-Herțegovina*, Editura A.I.S.M., București, 2003.

<sup>8</sup> COLECTIV, *Geopolitică și istorie militară în perioada post-război rece*, Editura A.I.S.M., București, 2003, p. 245.

<sup>9</sup> *Gândirea Militară Românească*, nov. 2002 (nr. 6), p. 104.

<sup>10</sup> CIUCĂ, Nicolae, *Dimensiunea angajării Armatei României în operațiile întrunite multinaționale*, București, Editura A.I.S.M., 2003.

<sup>11</sup> Documentar S.M.F.T., 2004.

<sup>12</sup> *Gândirea Militară Românească*, nov. 2002 (nr. 6), p. 104.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 95.

## BIBLIOGRAPHIE

*Constituția României*, 2003

Colectiv, *Strategia de Securitate Națională a României*, Editura Militara, Bucuresti, 2001

GHEORGHE, Ion ; SOARE, Corneliu, *Doctrina Militară Românească, 1968-1989*, Ed. Militara, Bucuresti, 1999

GARZ, Florian, *Expansiune spre est a N.A.T.O. : Bătălia pentru Europa*, Editura Corut Pavel, Bucuresti, 1997

*Gândirea Militară Românească nr. 6/2002*, București, SMG

*Buletinul AISM nr. 4/2002*, București, Ed. AISM 2002

Colectiv, *Geopolitică și istorie militară în perioada post-război rece*, Editura A.I.S.M., București, 2003

MANTA Dănuț – *Considerații privind proiecția forțelor B.96 Ge în teatrul de acțiuni din Bosnia Herțegovina*, București, AISM, 2003

CRANGUS Ion, MATEI Aurel – *Participarea militară românească la operațiuni de menținere a păcii în Kosovo* – București, AISM, 2003

CIUCA Nicolae – *Dimensiunea angajării Armatei României în operațiile întrunite multinaționale*, București, Editura A.I.S.M., 2003

*Observatorul Militar nr. 14/2002*

*Documentar întocmit de Statul Major al Forțelor Terestre*, 2004.